

MARCHÉ PRIMAIRE

Période	Nbre de parts	Capital nominal
Au 31.12.2009	28 548	15 244 632 €

MARCHÉ SECONDAIRE

Modalités pratiques

La Société de Gestion adresse sans frais les formulaires d'ordre d'achat ou de vente ou de modification-annulation. Ceux-ci sont disponibles sur notre site Internet www.fonciere-remusat.com. Elle procède à la confrontation des ordres d'achat et de vente tous les 3^e jeudi de chaque mois, à 11 h ou le dernier jour ouvrable précédent.

Tous les renseignements concernant le marché secondaire (carnet d'ordre, prix d'exécution, quantité de parts échangées...) peuvent être obtenus au 03.80.30.62.82.

Achat

Seuls sont recevables les ordres d'achat à prix maximum. Leur inscription est subordonnée à la couverture d'une somme égale au montant global maximum de la transaction, frais inclus.

Vente

1. Cession sans intervention de la Société de Gestion :

Tout associé peut céder librement ses parts sans l'intervention de la Société de Gestion. Dans ce cas, le prix est librement débattu entre les parties. La Société de Gestion perçoit un droit fixe de 30.49 € HT quel que soit le nombre de parts vendues. Les parties doivent également prévoir le règlement des droits d'enregistrement de 5 %, ainsi que la signification de la cession à la Société de Gestion.

2. Cession avec intervention de la Société de Gestion :

Les frais de transaction sont les suivants :

- droits d'enregistrement : 5 %
- commission de cession perçue par la Sté de Gestion : 4.50 % HT (soit actuellement 5.38 % TTC).

3. Prévoir impôt sur la plus-value éventuelle.

Prix d'exécution

Période	Prix acquéreur	Prix d'exécution	Nbre de parts offertes à la vente				Nbre de parts exécutées	Solde
			Sur le mois	Report du mois précédent	Annulation	total		
						Solde	Au 31.12.09	40*
21/01/2010	901.00 €	816.27 €	26	40	-	66	26	40*
18/02/2010	/	non établi		40	-	40	0	40*
18/03/2010	929.00 €	841.64 €	26	40	-	66	26	40*
		TOTAL	52			TOTAL	52	
						Solde	au 30.03.10	40*

* les 40 parts sont offertes à la vente en totalité

Carnet d'ordres

Ordres d'achat

Les 5 prix d'achat les plus hauts	Quantité demandée
1001.00 €	9
1000.00 €	8
999.00 €	2
960.00 €	2
929.00 €	5

Confrontation
du 18.03.10

Ordres de vente

Les 5 prix de vente les plus bas	Quantité offerte
1000.00 €	40
890.00 €	10
865.00 €	16

DIVIDENDES

Période	Acompte payé le	Montant de l'acompte	Montant du dividende global
4 ^e trimestre 2009	11.02.10	16.20 €	59.40 € *
1 ^{er} trimestre 2010	23.04.09	13.80 €	

* Rendement 2009 : 7.17 % sur un prix de part à 828 € sur le marché secondaire en début d'année
6.90 % sur un prix de part à 861.50 € sur le marché secondaire en juin (aucun rapprochement n'a pu être établi au cours du 2^e semestre)
6.87 % par rapport au prix de la part à 865 € sur l'augmentation de capital

Compte tenu de l'environnement économique et de son impact sur les résultats de votre SCPI, la Société de Gestion, en accord avec votre Conseil de Surveillance, a décidé de ramener l'acompte trimestriel de 14.40 € à 13.80 €.

FISCALITÉ

L'essentiel des revenus de FONCIERE REMUSAT est imposable dans la catégorie des revenus fonciers.

Seule une petite partie est imposable dans les revenus des capitaux mobiliers et peut bénéficier, sur option, du prélèvement libératoire forfaitaire (PLF). Celui-ci est de 18 %.

Les prélèvements sociaux sur cette catégorie de revenus sont retenus à la source au taux de 12.10 % (précédemment 11 %). **Aucune modification (option ou suppression d'option) ne pourra être effectuée en cours d'année. Tout changement devra être demandé avant le 31 mars de l'année en cours.**

ISF : l'impôt de solidarité sur la fortune est un impôt déclaratif. L'estimation du patrimoine à déclarer est appréciée par le contribuable pour correspondre à la valeur au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Le contribuable est seul responsable de ses déclarations fiscales. Pour information, le dernier prix d'exécution établi au 18/06/09 peut ainsi être retenu pour 780.49 €/part (net vendeur).

ASSEMBLÉE GENERALE

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le mercredi 23 prochain.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Appel à candidatures

Les candidatures au Conseil de Surveillance devront parvenir à la Société de Gestion avant le 17 mai 2010 et comporter : nom et prénoms, adresse, date de naissance et activité professionnelle sur les cinq dernières années.

Composition (AG du 25.06.09)

Président : M. DELPECH Jean-Pierre

Vice-Présidente : Mme GOURGUE Marie-Andrée

M. Denys ARBOUCALOT, M. ELBAZ Gérard, M. GAZANIOL Michel, M. GUILHEM de POTHUAU Antoine, M. NOEL Raymond, M. PUIS André, APPSCPI

Membres :

Mme LIPPI Eliane, Mme METGE Simone, M. Denis APVRILLE,

Aucun des membres du Conseil n'a de lien avec la Société de Gestion.

ÉVOLUTION DU PATRIMOINE AU COURS DU TRIMESTRE

Acquisition Néant
Cession Néant

Taux d'occupation du patrimoine

Période	En loyer *	En m ²
Au 31.03.10	96.93%	97.68 %

* Ce taux exprime le rapport entre les loyers effectivement facturés et le montant qui serait facturé si tout le patrimoine était loué.

Mouvements du trimestre

1 – Locaux devenus vacants

BORDEAUX
14/18 Cours St Louis
504 m² libérés par CREDIT MUTUEL

2 - Locaux loués

TOULOUSE
13 Chemin du Chapitre
154 m² (ex BOSH SECURITE) reloués à HP

Agrément de la Société de Gestion par la Commission des Opérations de Bourse (devenue AMF) SCPI 95-23 du 28.03.95

Société de Gestion : VOISIN S.A. 15, Place Grangier - 21000 Dijon - Tél. : 03 80 30 20 40
E-mail : contact.scpi@groupe-voisin.com - www.fonciere-remusat.com